

ARCHIVES

LE RATIONNEMENT ALIMENTAIRE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE EN SEINE-ET-MARNE

Conséquence directe de la Première Guerre mondiale, la loi Paul-Boncour du 11 juillet 1938, prévoit la possibilité de réquisitionner, de collecter et de distribuer des denrées agricoles et alimentaires en cas de conflit.

Définition du rationnement

L'année 1939 est marquée par la **création du ministère du Ravitaillement**. Il est chargé de l'**orientation de la production agricole, de la centralisation des produits ainsi que de la répartition équitable entre tous les français**. Les conditions de la mise en place du rationnement et de l'établissement de cartes d'alimentation sont fixées dans le décret du 10 mars 1940.

En Seine-et-Marne, le **préfet Paul Démange fait éditer des livrets intitulés " Instruction concernant les mesures à prendre pour assurer le ravitaillement du Département en cas de détresse"**. Il les adresse aux Sous-Préfets, aux Chefs des services départementaux, aux maires, ainsi qu'aux Chefs des Districts cantonaux de la Corporation Paysanne. Ils comportent des explications sur la manière de réagir en cas de graves perturbations dans l'organisation du ravitaillement général.

Les différentes catégories de consommateurs

- E : les enfants de moins de 3 ans
- J1 : les enfants de 3 à 6 ans révolus
- J2 : les enfants de 6 à 12 ans révolus
- J3 : les enfants de 13 à 21 ans
- A : adultes de 21 à 70 ans ne se livrant pas à des travaux de force
- T : adultes de 21 à 70 ans se livrant à des travaux pénibles nécessitant une grande dépense musculaire
- C : adultes de plus de 21 ans et sans limite d'âge se livrant aux travaux agricoles
- V : adultes de plus de 70 ans et dont les occupations ne peuvent autoriser le classement en catégorie C

Les différents titres d'alimentation

La carte individuelle d'alimentation : titre qui donne à chaque consommateur un droit à l'obtention de quantités déterminées des denrées dont il est jugé nécessaire de réglementer la consommation. Elle est individuelle et nominative. Les mentions suivantes y sont inscrites :

- la lettre de catégorie
- un numéro d'ordre
- l'indication du domicile et l'état civil
- la date de délivrance
- la désignation et le cachet de la mairie l'ayant délivrée
- la signature du Maire
- la date de validité

Les coupons : titres qui permettent aux personnes d'obtenir :

- soit de leur fournisseur, une quantité déterminée de denrées (approvisionnement mensuel),
- soit de la Mairie, des feuilles de tickets (approvisionnement journalier)

La feuille de coupons est semestrielle et elle comprend pour chaque mois des coupons numérotés, qui se découpent et qui portent l'indication de la catégorie du consommateur et du mois.

Les tickets : titres d'alimentation qui constituent la monnaie des coupons mensuels. Ils permettent aux personnes d'obtenir, chaque jour des quantités déterminées de denrées rationnées. Le tracé et la couleur des feuilles de tickets varient avec les denrées, les périodes et les catégories de consommateurs. Chaque ticket représente une quantité exprimée soit :

- par un nombre de grammes
- par une lettre
- un groupe de lettres
- un signe

En plus du système classique d'attribution des denrées, les communes ouvrières de Seine-et-Marne se voient attribuer des **suppléments régionaux**. Les habitants des grandes villes obtiennent également des **suppléments nationaux**.

Par contre, des amendes, des saisies, des confiscations, des fermetures de magasins voir des peines de prison peuvent être appliquées en cas de non respect des lois en matière de rationnement.

Documents références

- Direction des Archives et du Patrimoine, Service éducatif et culturel, [*39-45, C'était comment la guerre ?*](#)
Melun : Conseil général de Seine-et-Marne, 2005 (Mémoire&Documents de Seine-et-Marne).
- Décrets relatifs à l'organisation du ravitaillement des populations civiles en temps de guerre.
Cote : 8R445
- Instructions sur le ravitaillement par le secrétariat d'État au ravitaillement.
Cote : AZ13599
- Note au sujet de la taxation des denrées, 25 juin 1940.
Cote : SC21471
- Instruction concernant les mesures à prendre pour assurer le ravitaillement du Département en cas de détresse, mai 1944.
Cote : 3353W736

TÉLÉCHARGER



Carte intitulée "Les rations alimentaire - 1943" PDF - 1.42 Mo (/sites/archives.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/carte_rations-alimentaires_1943.pdf)



Carte intitulée "Les rations alimentaire - 1947" PDF - 1.32 Mo (/sites/archives.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/carte_rations-alimentaires_1947.pdf)



Carte intitulée "Les rations alimentaire - 1948" PDF - 1.35 Mo (/sites/archives.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/carte_rations-alimentaires_1948.pdf)

VOIR AUSSI

Sur ce site

- [Page consacrée au 70e anniversaire de la Libération](#)

Sur Internet

- [Site Internet du musée de la Résistance en ligne](http://www.museedelaresistanceenligne.org/expo.php?expo=84&theme=157&theme=320)(<http://www.museedelaresistanceenligne.org/expo.php?expo=84&theme=157&theme=320>)